

12 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions

M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur : Il est proposé à la Ville de Besançon d'apporter son soutien à la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Région Franche-Comté délégation du Doubs, pour son action «Journée de rêve», et à l'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais pour la course cycliste du 6 juin 2015.

Par ailleurs, il est proposé de reconduire l'animation «samedis piétons» au vu du succès des éditions des 14 mars et 11 avril 2015, et d'attribuer à l'Union des Commerçants de Besançon la subvention permettant la poursuite de cette opération.

1 - Soutien à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Franche-Comté, délégation du Doubs

La Chambre de Métiers et d'Artisanat, délégation du Doubs, organise depuis plusieurs années une opération «Cœur d'Artisan» à laquelle la Ville de Besançon a apporté son soutien à chaque édition entre 2010 et 2014.

L'évolution institutionnelle avec la création de la chambre régionale a conduit la compagnie consulaire à une profonde réorganisation et à l'abandon de cette opération par la chambre consulaire.

L'animation «journée de rêve» (point d'orgue de l'opération «cœur d'artisan») est cependant maintenue et déployée pour le millésime 2015.

Elle se déroulera du 29 mai au 14 juin 2015 sur le territoire de la commune et son agglomération.

Elle repose sur la participation active des artisans dont la diversité des métiers sera mise à l'honneur.

Le budget de l'opération à l'échelle de la région Franche-Comté est de 100 000 €.

Divers partenariats financiers sont sollicités dont le soutien de la Ville de Besançon pour une subvention de 2 000 €.

En cas d'accord, la somme de 2 000 € sera prélevée sur la ligne 65.91/65738 CS 10011.

2 - Soutien à l'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais

L'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais organise chaque année une course cycliste. La 13^{ème} édition nocturne du critérium cyclistes des Chaprais (Prix Guylène Levieux) aura lieu le vendredi 5 juin en collaboration avec le BRC et le service des Sports de la Ville de Besançon.

Le circuit empruntera la rue de Belfort, la rue des Chaprais, la rue de la Cassotte, la rue des Deux Princesses, la rue Chopard, la rue de l'Eglise, la rue du Pater et retour rue de Belfort.

L'objectif de cette course est d'animer le quartier, le faire connaître tout en promouvant la pratique sportive.

Une subvention de 1 500 € est sollicitée par l'Association pour cette animation.

En cas d'accord, la somme de 1 500 € sera prélevée sur la ligne 65.91/6574 CS 10011.

3 - Samedis piétons - Soutien à l'Union des Commerçants

Le Conseil Municipal de Besançon, dans sa séance du 19 février 2015, a approuvé le principe du soutien de cette action de promotion du centre-ville de Besançon en attribuant une subvention de 5 000 € à l'UCB, maître d'œuvre de cette action pour 2 samedis expérimentaux (les 14 mars et 11 avril).

Il était prévu de réaliser un bilan au terme de ces deux journées avant de considérer l'éventualité d'une reconduction de l'opération.

Les données recueillies auprès des commerçants révèlent un niveau de satisfaction important, que ce soit en terme d'impact sur le chiffre d'affaires (positif à 60 %) et la fréquentation des commerces en hausse à 70 % des sondés.

Les offres commerciales (offres du jour des commerçants, le Bezac Kdo de l'Office de Commerce et d'Artisanat), touristiques (visites guidées gratuites par l'Office de Tourisme, entrées gratuites au Musée du Temps) et festives (animations enfants, musicales...) ont permis une réappropriation du centre-ville rendu aux piétons, et une satisfaction des chalands présents ces jours-là à 70 % quant à l'accueil et les animations, et à 55 % pour les offres commerciales.

Au vu de ces éléments (bilan en annexe), il est proposé de reconduire l'opération aux dates suivantes :

- Samedi 13 juin (samedi des arts)
- Samedi 12 septembre (Festival de Musique)
- Samedi 14 novembre (thème à définir)

et d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Union des Commerçants pour la mise en œuvre de ces 3 éditions.

Au cours de ces samedis, toute occupation du domaine public donnant lieu à des prestations commerciales payantes sera soumise à la redevance d'occupation du domaine public correspondante telle qu'arrêtée par le Conseil Municipal, et fera l'objet d'un titre de recettes.

Une convention est établie avec l'UCB pour fixer les modalités de mise en œuvre de l'action d'animation.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme de 5 000 € sera prélevée sur la ligne 65.91/6574 CS 10011.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider l'attribution d'une subvention de 2 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Franche-Comté, délégation du Doubs, de 1 500 € à l'Association Commerce et Artisanat des Châpçais et de 5 000 € à l'Union des Commerçants de Besançon,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le projet de convention avec l'UCB et tous les actes y afférents.

«M. Laurent CROIZIER : Le bilan de l'opération des samedis piétons est globalement satisfaisant, on ne peut que s'en réjouir...

M. LE MAIRE : Déjà un bon point ! Ça va, ça démarre bien.

M. Laurent CROIZIER : ...et soutenir la poursuite de cette opération est donc une évidence. Je ne peux m'empêcher toutefois de lier cette opération dont le but est la promotion du centre-ville au contexte global qui n'est pas favorable à l'activité commerciale. Rappelons la hausse des loyers au marché couvert, l'augmentation de la taxe d'occupation du domaine public, la suppression de la gratuité du stationnement le temps du déjeuner ou l'augmentation de 17 % des tarifs de stationnement, autant de décisions qui vont à contre-sens. Promouvoir le centre-ville est une bonne chose, faire que les commerces soient compétitifs par rapport aux zones commerciales en est une autre. Pour l'anecdote, j'ai pu constater qu'à Dijon par exemple le stationnement est gratuit entre 12 h 30 et 14 h et je pense que rétablir la gratuité du stationnement au centre-ville le temps du déjeuner, entre 12 h et 13 h 30 par exemple serait une bonne mesure. Attention donc de ne pas donner d'une main pour reprendre de l'autre. Restons positifs. Si ces opérations ponctuelles vont indéniablement dans le bon sens, n'oublions pas l'accompagnement au quotidien dont le commerce bisontin a besoin. Je vous ai envoyé début mars un courrier pour relayer les difficultés que rencontraient les commerçants de la rue Claude Pouillet à la suite des travaux de pavage. Si bien évidemment aucun des commerçants ne remettait en cause le bien-fondé des travaux, ni le désordre qu'ils occasionnaient, j'avais noté un certain nombre de dysfonctionnements et relayé certaines demandes. Je vous avais demandé, sans aucune polémique, de leur accorder une attention particulière et je suis assez satisfait de la réponse qui m'a été faite par M. MORTON. Première phrase : «je suis étonné de lire que ces travaux engendrent des perturbations importantes». Effectivement, pour constater les perturbations encore eût-il fallu s'y rendre. Dernière phrase : «je reste néanmoins à votre disposition pour échanger si besoin sur les différents sujets que vous évoquez». Encore une fois il fallait aller sur place et s'entretenir directement avec les commerçants. Le contenu du courrier a été traité avec une telle désinvolture, sauf que ce courrier parlait des commerçants. J'ai discuté avec certains d'entre eux en fin de semaine dernière et aucun n'avait reçu la visite de M. MORTON ou d'un représentant de la Mairie après mon courrier.

M. LE MAIRE : Alors là c'est totalement faux et je vais même donner la parole à la personne qui y est allée.

M. Laurent CROIZIER : C'est ce qui m'a été rapporté, je vais finir mais c'est ce qui m'a été rapporté. Que vous demandaient-ils ? Tout simplement une attention, une écoute, le respect de leur activité et de leurs clients, et sur ce dossier en particulier le travail d'accompagnement n'a pas été fait. N'est-ce pas ce pourquoi nous avons été élus en mars 2014 ?

M. LE MAIRE : Ecoutez, je vais vous redire une chose, c'est inutile de venir nous dire de soutenir les commerçants à chaque conseil parce que nous sommes d'accord avec vous. Deuxièmement, l'histoire du stationnement payant et gratuit, on a déjà expliqué 10 fois, 20 fois, 100 fois pourquoi, si on voulait dans une ville comme Besançon -je ne parle pas de Dijon, le contexte n'est pas le même à Dijon- dans une ville comme Besançon avec très peu de places, il fallait qu'il y ait deux systèmes de stationnement, il y a encore beaucoup de stationnement gratuit. Je rappelle aussi qu'entre 12 h et 14 h dans tous les stationnements en ouvrage du centre-ville, entre 12 h et 14 h il y a 1 h gratuite quand même, vous semblez l'oublier, dans tous les stationnements en ouvrage, c'est gratuit la première heure. Rappelons quand même que la Ville de Besançon, en mettant les parkings en ouvrage à 1 € la nuit, est la seule ville de France qui le fait ; on peut aller au restaurant, on peut aller au cinéma et payer 1 € pour que sa voiture soit gardiennée, donc c'est quelque chose d'assez extraordinaire et c'est à la demande de beaucoup de commerçants, entre autres de certains de l'Union des Commerçants -pas de tous mais d'un certain nombre- qu'il y a ce paiement pour qu'il y ait une rotation. J'ai déjà expliqué cela mais si à chaque fois vous nous refaites le coup, un jour ou l'autre je ne vais plus vous répondre. On vous a expliqué pourquoi. Je vais passer la parole à Thierry MORTON mais on connaît très bien les problèmes de la rue Claude Pouillet, on est tout à fait conscient des difficultés rencontrées, qui s'ajoutaient à celles dues au tram. J'y suis moi-même allé, ils ont peut-être dû vous le dire, au moins deux ou trois fois les rencontrer, pas ces derniers temps mais pendant les travaux et une de mes adjointes qui s'appelle Marie ZEHAF qui est ici, y va souvent. Donc si on vous dit qu'ils n'ont vu personne -et ensuite Thierry vous répondra- c'est totalement faux parce que Marie, tu m'aurais raconté des histoires alors ?

Mme Marie ZEHAF : Je peux vous répondre que je vais très régulièrement dans la rue Claude Pouillet et pour répondre à votre heure de stationnement à Dijon, les tarifs sont beaucoup plus élevés que nous en journée, c'est 3 € de l'heure pour 1 h 45 de stationnement sur les zones limitées à 2 h. Nous sommes à 1,40 € l'heure tandis que là c'est 3 € pour 1 h 45...

M. LE MAIRE : Ça, M. CROIZIER a oublié de le dire.

Mme Marie ZEHAF : En fait ils sont à 1,50 € de l'heure pour les zones limitées à 2 h de stationnement aussi et 3 h en longue durée. Donc ils sont beaucoup plus élevés que nous sur la journée. Et on a, ce qu'a dit le Maire, la gratuité sur les parkings à 59 mn.

M. LE MAIRE : Premièrement, intégrez bien dans votre raisonnement que si à Dijon c'est gratuit 1 h 30, après c'est beaucoup plus cher et dites à vos interlocuteurs qu'ils ne sont pas corrects parce que Marie ZEHAF y va très souvent.

Mme Marie ZEHAF : Je peux vous dire que je vais les voir régulièrement.

M. LE MAIRE : Monsieur vous n'avez pas la parole pour l'instant, vous n'avez pas demandé que je vous la donne. Vous ne pouvez pas vous permettre d'intervenir sans que je ne vous donne la parole.

Je voudrais redire quand même que ce n'est pas normal qu'on dise cela, parce que certains sont toujours en train de se plaindre, qu'ils arrêtent de dire des choses qui sont des mensonges. Marie ZEHAF y est allée, donc quand on vous dit «on ne voit personne» c'est faux. Je vais passer la parole à Thierry MORTON et Dieu sait si Thierry MORTON est souvent en ville. Il faut arrêter aussi parce que c'est inadmissible, effectivement, qu'on dise ça est inadmissible et que vous vous en fassiez le relais aussi. Vous auriez pu au minimum en parler à Marie ZEHAF ou à Thierry MORTON, on vous l'aurait dit.

Mme Marie ZEHAF : Je peux vous dire que je vais voir régulièrement tous les restaurateurs pour voir comment ça se passe pendant les travaux de la rue Claude Pouillet, leur demander s'il y a des choses à réaménager au niveau de la voirie, des panneaux à remettre, des indications à améliorer pour qu'ils souffrent le moins possible des travaux et j'y suis quasiment chaque semaine.

M. LE MAIRE : Et vous vous dites qu'on n'y est jamais allé depuis le mois de mars ! Eh bien vous les disputerez de notre part, vous leur direz qu'il ne faut pas qu'ils vous disent des choses fausses parce que ce n'est pas bien de dire cela au Conseil Municipal -je m'en moque, Facebook ce n'est pas le journal officiel- et vous n'avez toujours pas la parole. Ecoutez, Monsieur OMOURI, vous restez dans le cadre de ce conseil. On est sérieux ici, on n'est pas sur Facebook. Non, vous n'avez pas la parole Monsieur OMOURI.

M. Thierry MORTON : Ça me paraît tellement décalé par rapport à la réalité. Je voudrais quand même dire -oui vous pouvez hausser les épaules- moi je ne les hausse pas parce que nous sommes régulièrement en contact avec Marie ZEHAF, Gueric CHALNOT qui assure aussi la proximité par rapport au commerce, et que nous étudions toutes les difficultés, y compris aussi avec notre collègue Danielle POISSENOT, tout est regardé, les emplacements, les circulations, les droits de stationnement. Donc nous sommes sur le terrain régulièrement, il y a quand même 1 200 commerces au centre-ville alors effectivement on peut aller ici et là pêcher d'une oreille très attentive, excusez-moi mais peut-être un peu de façon démagogique quelques retours un peu désagréables, il y en aura toujours, je vous rassure, il y en aura toujours. Mais on est sur le terrain, les problèmes de la rue Claude Pouillet on les a suivis, nous sommes d'ailleurs allés ensemble avec Marie ZEHAF rencontrer plusieurs commerçants, donc je ne sais pas de quels commerçants vous parlez...

M. LE MAIRE : Ce sont toujours les mêmes, je te donnerai les noms en «off», je sais très bien les 1 ou 2 qui disent cela.

M. Thierry MORTON : Monsieur CROIZIER, mon courrier se termine en disant «je reste à votre disposition». Je vous le redis, avant de faire un effet comme cela au Conseil Municipal, venez me voir, il n'y a aucun problème, en commission ou autre...

M. LE MAIRE : Sauf que dans ton bureau il n'y a pas la presse, tu comprends, c'est ennuyeux.

M. Thierry MORTON : ... à évoquer ces sujets-là et ensuite on les règle, il n'y a aucun problème.

M. LE MAIRE : Je connais très bien les 1 ou 2 commerçants qui relaient ça, qui se plaignent aussi d'avoir des PV quand ils sont mal garés, je les connais. On les connaît bien mais ce n'est pas correct de dire que les Adjoints ne répondent pas et n'y vont pas alors qu'ils y sont fréquemment, peut-être pas tous les jours mais presque chaque semaine. Et en «off» je vous donnerai les noms de ceux qui vous disent cela, c'est toujours les mêmes aussi.

Je mets ce rapport au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2015.